

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE VALLON PONT D ARC Hôtel de ville 07150VALLON PONT D'ARC
Grade :	Adjoint administratif territorial
Référence :	O007201200179779
Date de dépôt de l'offre :	09/12/2020
Type d'emploi :	Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent
Durée de la mission :	1 mois
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	07/02/2021
Service d'affectation :	ACCUEIL, URBANISME

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Hôtel de ville 07150 VALLON PONT D'ARC
-------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe
Famille de métier :	Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Etat civil
Métier(s) :	Officier ou officière d'état civil Autre
Descriptif de l'emploi :	Remplacement personnel indisponible : temps complet souhaité ou temps non complet selon le profil pour une durée initiale d'1 mois avec possibilité de prolongations
Profil demandé :	Expérience exigée avec connaissances État Civil, fonctionnement des collectivités Connaissances en urbanisme Poste à pourvoir dès que possible
Mission :	- Accueil physique et téléphonique des administrés et tout public - Gestion de l'état-civil - Réception et suivi des dossiers d'urbanisme - Divers travaux bureautiques
Contact et informations complémentaires :	Transmettre CV et lettre de motivation à l'attention du Maire, uniquement par mail à l'adresse: sg@mairie-vallon.com ou dépôt en Mairie à l'attention du DGS
Téléphone collectivité :	04 75 88 02 06
Adresse e-mail :	sg@mairie-vallon.com

Travailleurs handicapés :
Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.